

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de M. BECK Francis - Maire

PRESENTS : BURCKEL Philippe - CHRISTOPHE Olivier - GANTNER Christian – GREINER Eliane - HAGEN Christian - HENRY Christian - METZGER Christiane - NIVA Marc - RUFF Mélanie - STEINHART Didier

ABSENTS EXCUSES : ./.

ABSENTS : ./.

OBJET : LOGEMENTS COMMUNAUX - DECISION SUR LA REVALORISATION ANNUELLE AU 01.01.2021

Révision annuelle des loyers :

La revalorisation annuelle des loyers au 01 janvier 2021 suivant la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee est de **+ 0.46 %**.

Si application de l'augmentation **+ 0.46 % = + 8 € / mois soit 96 € par an.**

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer au 01.01.2021 l'augmentation légale de 0,46 % à l'ensemble des loyers des logements communaux.

OBJET : REGROUPEMENT SCOLAIRE RPI - ECOLE MATERNELLE de HAUT-CLOCHER

Le Maire informe le Conseil :

➤ **Effectif à la rentrée scolaire septembre 2020 :**

Enseignante : Mme WEIS Giovanna

PS : 9 élèves

MS : 12 élèves

Effectif total : 21 élèves

➤ Communication des **frais de fonctionnement de la maternelle** durant l'année scolaire septembre 2019- août 2020 se sont élevés à **18 755,38 €** soit par élève = **646,74 €**.

- Et le montant des **frais de personnel** engagés et communiqués par les communes membres du regroupement scolaire :

HAUT-CLOCHER	=	18 557,25 €	(frais 1 aide-maternelle en contrat CDD + accompagnement 1AR dans le bus)
KERPRICH/BOIS	=	5 597.14 €	(frais 1 accompagnatrice dans le bus 1AR)
LANGATTE	=	./.	
DIANE-CAPELLE	=	./.	

TOTAL = 24 154.39 €
: 4 communes = 6 038.60 €

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE DIANE-CAPELLE	=	6 038.60 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LANGATTE	=	6 038.60 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE KERPRICH AUX BOIS	=	441.46 €
TOTAL A REVERSER A LA COMMUNE DE HAUT-CLOCHER	=	12 518.66 €

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande d'acquisition de la parcelle communale référencée en section 1 – parcelle n°6 d'une superficie de **6 ares 58 ca.**

Après délibération, le Conseil municipal :

- **approuve la vente** de la parcelle référencée n° 6 en **section 12** au prix de **1 500 € TTC l'are.**
- Cette vente sera soumise à un **bornage afin de sortir le réseau d'eau** de l'emprise foncière.
- **autorise** le Maire à signer l'acte notarié de vente qui interviendra à l'Office notarial retenu par l'acquéreur. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DES DIFFERENTS DISPOSITIFS DU PROGRAMME FUS@E

Le Maire soumet au Conseil la proposition du Département concernant l'adhésion de la commune à un Groupement de Commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs du programme FUS@E. Il s'agit d'un programme d'accompagnement technique et financier à destination des communes et des EPCI pour équiper leurs écoles d'outils numériques pédagogiques. Le but de ce programme est d'assurer la continuité entre l'école élémentaire et le collège.

Les 3 axes du programme Fus@é :

- Axe 1 - Un Espace Numérique de Travail gratuit, nommé ARI@NE.57.
<https://ariane57.moselle-education.fr>
- Axe 2 - Fournir le cadre technique et règlementaire facilitant les projets numériques à l'école, avec des solutions "clés en main".
- Axe 3 - En tant que membre adhérent, vous bénéficiez d'un accompagnement financier de vos investissements (cf. paragraphe "comment adhérer")

Après examen, le Conseil autorise le Maire à signer le formulaire d'adhésion.

OBJET : FUSION D'UNITE OPERATIONNELLE - RESTITUTION PAR LE SDIS DES LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNE, DESAFFECTATION ET REAFFECTATION DU SITE

Le Maire soumet au Conseil la proposition du Capitaine Maxime KOCH, Commandant de la 4ème compagnie d'incendie et de secours, proposant la fusion des unités opérationnelles de HAUT-CLOCHER et de LANGATTE.

En effet, suite à un travail de collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, la volonté exprimée par l'ensemble des sapeurs-pompiers de l'unité opérationnelle est de s'unir à l'unité voisine afin de rester performant dans la distribution des secours. La commune soutient la démarche et apporte son appui au souhait des personnels.

Une possibilité concrète de rapprochement avec l'unité opérationnelle de LANGATTE a été identifiée. Ainsi, les sapeurs-pompiers seraient rattachés à cette unité afin de leur permettre la poursuite de leur engagement.

➤ **Convention de servitudes ENEDIS**

Après présentation, Le Conseil municipal **autorise** la signature de la convention entre ENEDIS SA et la commune de HAUT-CLOCHER relative à la pose d'une ligne souterraine – à l'impasse du chêne sur la parcelle communale référencée en section 09 n° 139.

➤ **Décision modificative de crédits**

Budget annexe service eau

Le Conseil municipal de Haut-Clocher décide de modifier le budget annexe service EAU 2020 comme suit :

IMPUTATIONS	BUDGET VOTE	MODIFICATIONS	BUDGET RECTIFIE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	EN DEPENSES		
Article 022 Dépenses imprévues	638,00	- 0,17	637,83
Article 6811 Dotations aux amortissements	12 300,00	+ 0,17	12 300,17
TOTAL =	71 538,00	0	71 538,00

➤ **Demandes de subvention pour les projets 2021**

➤ **Diverses communications concernant :**

- Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire

Le Maire informe le conseil de sa décision de ne pas transférer ses pouvoirs de police spéciale au président de la CCSMS. En effet, la sous-préfecture de Sarrebourg a envoyé un courriel le 07 octobre 2020 avec en pièce jointe un courrier explicatif de M. le préfet concernant les modalités de transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI. Pour rappel, cette décision n'est pas à soumettre au Conseil Municipal puisqu'il s'agit d'un pouvoir propre du maire. Les pouvoirs de police spéciale concernés sont :

- La police de réglementation de l'assainissement au président de l'EPCI à fiscalité propre
- La police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers au président de l'EPCI à fiscalité propre ou du syndicat mixte
- La police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage au président de l'EPCI fiscalité compétent en matière de réalisation des aires d'accueil
- La police de la circulation et du stationnement au président de l'EPCI à fiscalité propre
- La police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au président de l'EPCI à fiscalité propre
- Les polices spéciales de l'habitat (ERP, immeuble menaçant ruine) au président de l'EPCI à fiscalité propre
- La police de l'organisation de la sécurité des manifestations culturelles et sportives lorsqu'elle sont organisées dans les établissements communautaires
- La police de la défense extérieure contre l'incendie

- La police spéciale en matière de dépôts sauvages (article L541-3 du code de l'environnement) au président de l'EPCI à fiscalité propre ou du syndicat mixte.

- Repas des seniors

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la propagation du virus Covid-19, le Conseil Municipal décide d'annuler le repas des seniors.

- Signature de l'acte de vente

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de l'acte de vente concernant la parcelle n° 105 section 09 « BOCKENRECHT » à Monsieur TUNCER Aksel, le 21 septembre 2020 pour un prix de :

- 22 295 € HT
- 4 459 € TVA 20%
- 26 754 € TTC

OBJET : ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 2 A 40 CA

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle au prix de 1 500 € l'are TTC, soit 3 675 € TTC.

- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer l'acte notarié de vente qui interviendra à l'Office notarial de Fénétrange chez Me Hardy.

- Dossiers immeubles insalubres

Le Maire informe les conseillers des procédures engagées et donne le compte rendu du courrier du Département de la Moselle en date du 15 octobre 2020. Le département prend en charge le dossier et le suivi des personnes concernées.

- Dépenses relatives au COVID 19

Le Maire informe les conseillers des factures relatives à l'achat de masques et de gel hydroalcoolique d'un montant de 1 658,18€.

- Etude pour la pose de feux rouges

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été demandée par la commune pour la pose de feux rouges rue de Sarrebourg. Ce projet est abandonné car trop onéreux 17 565,60€.

- Borne 2^{ème} DB

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Haut-clocher a été contactée par le comité de la 2^{ème} DB pour l'achat et la pose d'une borne, sachant qu'il y a effectivement eu des combats sur HAUT CLOCHER. Le budget de la commune ne permet pas l'achat de cette borne, qui coûte 1 800€. Des demandes de subventions sont en cours. Notre Député Fabien Di Filippo peut nous apporter une aide de 300€. Nous sommes en attente d'une réponse du Conseil Départemental et de la Sénatrice Catherine Belrhiti.

- Brioches de l'amitié

Les conseillers municipaux se sont exceptionnellement chargés de la vente. Ils ont réussi à collecter 604€. Un grand MERCI à eux.

➤ URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE :

Communications des permis de construire et déclarations de travaux déposés depuis la dernière séance :

Déclarations préalables de travaux :

- DPT déposé le 02/09/2020 par M. MONBERT Stéphane – 7 chemin de St Ulrich - pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture (17m²) – en section 11 parcelle 92, **accordé le 07/10/2020.**

Permis de construire :

- PC déposé le 01/07/2020 par M. NIVA Quentin – impasse du chêne - pour le projet d'une construction d'une maison d'habitation – en section 3 parcelles 281 / 283, **accordé le 24/09/2020.**

- PC déposé le 01/07/2020 par Mme LIERBERT Patricia / M. RECHENMANN Stéphane – 16 rue de Gosselming - pour le projet d'une construction d'un carport et d'un auvent 2 pentes – en section 3 parcelle 229, **accordé le 10/08/2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.